Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 022-212202253-20260402-DE030CM27032026-DE

*République Française*
**DÉPARTEMENT**
**DES CÔTES D'ARMOR**

# Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Ploumagoar

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|---|---|---|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 29 | 29 | 29 |

## SEANCE DU 27 MARS 2026

Date de convocation
23 mars 2026

Date d'affichage
23 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept du mois de mars, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le conseil municipal de Ploumagoar, convoqué par son Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick ECHEVEST, maire.

**Présents :**
M. ECHEVEST, Mme COCGUEN, M. BIHEL, Mme LE FOLL, M. NOGE, Mme CHARNEAU, M. SAVINIEN, Mme LE COTTON, M. PRIGENT, Mme BOTCAZOU, M. LE LAY, Mme LOLLIERIC, M. STEPHAN, Mme LOYER, M. MONJARET, Mme CRENN, M. YAHIA, Mme GREZARD, M. HATTON, Mme DRUILLENEC, M. COLLET, Mme LE LIARD, M. BERTHILLOT, Mme EUZEN, M. BATARD, Mme LE GOUX M. CHEVALIER, Mme GUILCHER, M. LAQUERRE.

**Pouvoirs :**

**Absents :**

**Secrétaires de séance :**
Mme LE FOLL, Mme LE GOUX.

### Délibération n° 2026-030 | Désignation des secrétaires de séance

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner des secrétaires de séance pour établir le procès-verbal de la séance (article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales).

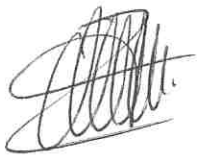
En conséquence, il invite le Conseil Municipal à procéder à ces désignations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne MME LE FOLL et MME LE GOUX pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 022-212202253-20260402-DE030CM27032026-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme.

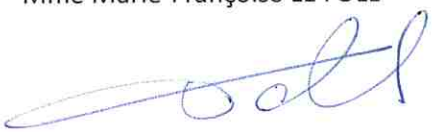
Le Maire,



Yannick ECHEVEST

Les secrétaires de séance,

Mme Marie-Françoise LE FOLL



Mme Dominque LE GOUX

